



Déclaration préalable du SNUipp-FSU de l'Oise CAPD du 17 mai 2018

Pour commencer, nous souhaitons remercier les services de la DGP pour la communication de l'ensemble des documents préparatoires à cette CAPD.

SNUipp-FSU 60 Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous souhaitons tout d'abord apporter notre soutien aux salarié-es et travailleuses-eurs des services publics mobilisés pour défendre leurs droits qu'il s'agisse des cheminots, des conductrices et conducteurs des cars de l'Oise, des salariés des Ephad et d'Air France, des étudiants, des zadistes, des retraités et bien d'autres. Cette CAPD se réunit 5 jours avant la journée de grève nationale et unitaire pour la fonction publique mardi 22 mai. Les fonctionnaires, agentes et agents seront mobilisé-es pour s'opposer au projet du gouvernement qui s'attaque au statut et va affaiblir les services publics. Il y a les revendications générales : opposition à la réintroduction de la journée de carence, au gel du point d'indice et à une partie des mesures liées à la mise en place de PPCR. Mais aussi celles liées à « la modernisation de l'action publique » et le lancement de « 4 chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics ». Les orientations choisies, si elles n'évoluent pas, seraient plutôt de nature à dynamiter le statut : recours accru à l'emploi contractuel et précaire, développement du salaire « au mérite », externalisation, privatisation ou abandon de « missions de services publics », plan de départs volontaires et projet de 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, affaiblissement des capacités de défense des personnels dans les instances (CT, CHSCT et CAP) ...

Il s'agit au contraire de défendre le statut de fonctionnaire et les services publics qui sont des éléments essentiels de notre modèle social. Il faut améliorer et non pas fragiliser voire démanteler.

Dans l'Oise et partout en France nos collègues sont extrêmement inquiets quant aux annonces du ministre de l'Education Nationale sur leur métier : retour aux fondamentaux, instrumentalisation de certaines sciences pour asseoir des préconisations ou injonctions pédagogiques parfois contraires aux programmes, complaisance pour l'école privée. Leur justification serait la nécessité d'améliorer et de moderniser le service public d'éducation, ce qui est un souci permanent de celles et ceux qui le font vivre. En réalité, cela cache mal une remise en cause des valeurs les plus fondamentales de l'École publique.

Dans nos écoles, tout en prétendant viser la réussite de l'ensemble des jeunes, les choix faits consistent à limiter l'ambition à la maîtrise des fondamentaux pour une part des élèves... De fait, ces choix renforceront les inégalités scolaires en maintenant le poids des déterminismes sociaux. Ils limitent l'ambition des parcours scolaires et traduisent un renoncement à une élévation générale du niveau de connaissances et de qualifications. Ils négligent la construction d'une culture commune indispensable à l'émancipation et à l'exercice d'une citoyenneté éclairée. Les dispositifs ciblés en faveur d'un petit nombre d'élèves, issus des milieux populaires, reviennent à abandonner des mesures pour le plus grand nombre qui permettraient de mieux lutter pour l'égalité. L'abaissement de la scolarité obligatoire à trois ans n'entérine que l'existant sans poser la question de l'amélioration des conditions de scolarisation.

Tout en proclamant une école de la confiance, le Ministre pèse sur les choix pédagogiques et éducatifs des enseignants et de l'ensemble des personnels. Les quatre notes sur l'enseignement en CP en sont un bel exemple. Au-delà du contenu, leur statut interroge, Monsieur l'Inspecteur d'académie : S'agit-il de simples recommandations ? Donnent-elles les grandes lignes d'une pédagogie officielle ? Quelle place occupent-elles, deux ans après la parution des nouveaux programmes ? Une note qui, comme nous vous l'annoncions déjà le 20 avril dernier va tout de même jusqu'à conseiller aux enseignants de « *circuler dans les rangs des élèves lors des activités...* ».

Ainsi il est proposé le retour d'une grammaire « à l'ancienne » avec un catalogue de notions et de listes de mots à apprendre par cœur en oubliant l'importance du réinvestissement de ces notions dans des textes lus et dans les activités d'écriture et de création.

Si la « leçon de grammaire » est utile pour faire le point et expliciter un fait de langue, elle ne saurait suffire à l'apprentissage. Il faut également déplorer le silence sur le rôle de la production d'écrits.

Le SNUipp-FSU dénonce cette pratique inacceptable et appelle les enseignants à continuer d'inscrire leurs pratiques dans le cadre institutionnel prévu par la loi, c'est-à-dire appliquer les programmes en faisant usage de leur liberté pédagogique et en s'appuyant sur les travaux de toute la recherche.

L'acte d'enseigner ne peut se résumer à des recettes simplistes tout comme publier des bréviaires ne permet pas de lutter contre l'échec scolaire... Le ministre fait le choix de se polariser sur des questions de « méthodes » en diffusant un guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP. Les conclusions de ce texte entrent souvent en contradiction avec celles des programmes. Encore une fois : quel est le statut de ce texte qui place délibérément les enseignants devant des injonctions contradictoires ? Les programmes déterminent les contenus des apprentissages, la liberté pédagogique fonde l'enseignant à adapter son enseignement en fonction de sa classe. On n'enseigne pas la lecture comme on monte un meuble !

Quelle image cela renvoie-t-il des enseignants lorsque le Ministre fait part d'une telle défiance à leur égard, d'une telle négation de leur expertise professionnelle ? Si enseigner n'était qu'une affaire de recette unique à appliquer partout, en dehors de toute prise en compte du contexte, on le saurait depuis longtemps dans les écoles.

Enfin le ministre occulte de manière délibérée l'indispensable formation des enseignants et l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. Faire peser la responsabilité sur les enseignants et leurs méthodes évite de se poser la question budgétaire et celle d'une école primaire sous-investie qui ne sera pas la priorité du gouvernement.

Concernant les mathématiques, l'accent est mis sur le comptage-numérotage en maternelle, un apprentissage mécanique de la suite numérique qui ne permet pas à lui seul de construire le nombre et qui pour le coup vient en contradiction avec les programmes de 2015 de l'école maternelle.

À la lecture de ces notes on semble bien loin d'une « école de la confiance » qu'affectionne pourtant le ministre. Reconnaître les enseignants, les soutenir, les valoriser et miser sur une vraie formation initiale et continue de qualité, seraient de meilleures réponses aux enjeux bien réels posés au système éducatif français.

Pour le SNUipp-FSU, l'Éducation est un enjeu fort pour l'avenir de notre société.

Il y a fort à parier que ce sentiment de défiance ressenti par la profession amplifiera les mobilisations des 22 et 26 mai.

Par ailleurs, ces derniers temps, se multiplient dans les circonscriptions des demandes de la part des IEN en direction des collègues directrices-teurs à propos des projets d'école. Ces sollicitations répétées concernant des fiches actions incomplètes ou des termes à substituer ou une précision quelconque interrogent. En cette dernière période de l'année scolaire, les directrices-teurs subissent une charge de travail importante entre les inscriptions, les vérifications des dossiers « sixième », les répartitions pédagogiques, les commandes de fournitures...et n'ont pas besoin qu'on leur rajoute des tracasseries administratives inutiles. Davantage de souplesse dans le traitement des projets d'école ne nuirait pas...